

## DOSSIER

## Un espace approprié : sur la territorialité de l'itinérance

Pierre-André Tremblay<sup>a</sup>DOI : <https://doi.org/10.1522/revueot.v34n2.1958>

**RÉSUMÉ.** Ce texte utilise l'exemple de l'itinérance pour illustrer comment notre société produit des situations de marginalité et d'exclusion en construisant des catégories culturelles pour désigner les personnes marginalisées. Il met en avant l'importance de la spatialité, c'est-à-dire de la construction d'un espace social à la fois physique et culturel, dans ce processus de marginalisation. La situation d'itinérance ne doit donc pas être réduite à des traits psychologiques individuels, mais doit être comprise dans le contexte de l'univers social des personnes en situation d'itinérance (PSI). Le texte vise à explorer comment ces dernières s'approprient ou non un espace et comment elles tentent de construire un espace approprié à leur existence, en soulignant que la marginalité signifie être à la fois à l'extérieur et à l'intérieur de la société « normale ». Il s'appuie sur des recherches ethnographiques réalisées dans la région du Saguenay–Lac-Saint-Jean.

**Mots clés :** Itinérance, Québec; exclusion, territoire, NIMBY

**ABSTRACT.** This text uses the example of homelessness to illustrate how our society produces situations of marginality and exclusion by creating cultural categories to designate marginalized people. It highlights the importance of spatiality, that is, the creation of a social space that is both physical and cultural, in this process of marginalization. The situation of homelessness should not be reduced to individual psychological traits but should be included in the social universe of people experiencing homelessness. The text aims to explore how people experiencing homelessness appropriate or do not appropriate a space, and how they attempt to construct a space that suits their existence, emphasizing that marginality means being both outside and inside “normal” society. It is based on ethnographic research conducted in the Saguenay–Lac-Saint-Jean region, in the province of Quebec.

**Key words:** Homelessness, Quebec, exclusion, territory, NIMBY

## Introduction

Je voudrais utiliser l'exemple de l'itinérance pour illustrer un mécanisme général : notre société, comme sans doute plusieurs autres, produit des situations de marginalité, voire d'exclusion et construit du même coup des catégories culturelles désignant les personnes qui s'y retrouvent. J'insisterai sur un point particulier souvent négligé lorsqu'on aborde cette question : sa spatialité, c'est-à-dire la construction d'un espace social à la fois physique et culturel, qui est un des mécanismes au cœur de cette marginalisation.

Sans nier que les personnes en situation d'itinérance (PSI) aient des traits psychologiques particuliers qui sont le fruit de trajectoires personnelles souvent difficiles, il ne faut pas y réduire la situation d'itinérance. Le faire risquerait de condamner à une approche médicalisante, trop souvent appliquée

<sup>a</sup> Ph. D., Professeur associé, UQAC, Centre de recherche sur les innovations sociales (CRISES) et Groupe de recherche et d'intervention régionales (GRIR)

aux « problèmes sociaux » et qui néglige la pauvreté, qui en est le plus souvent l'aspect essentiel (Kleinman et Kleinman, 1997). Il faut plutôt considérer l'univers social dans lequel vivent les personnes en situation d'itinérance. Il fait partie de leur situation, mais pas seulement comme un contexte qui, en définitive, leur serait extérieur. Au contraire, le monde de relations sociales dans lequel elles vivent fait partie de leur être intime et de leur définition – comme pour tout le monde.

Ce qui en fait un fait social est qu'il est à la fois structurel, tenant à la nature et à la matérialité des liens entre personnes et groupes, et culturel, c'est-à-dire impliquant des symboles communicables, qu'on peut regrouper en catégories cognitives, morales, intellectuelles, etc. Ce second aspect est tout aussi important que le premier et, comme on le verra, il n'y a pas que le milieu de la recherche qui produit des catégories intellectuelles. Les acteurs qui interagissent dans le monde de l'itinérance le font aussi, qu'il s'agisse du personnel de l'administration publique, des divers intervenants des organismes communautaires ou même des personnes en situation d'itinérance elles-mêmes. On doit donc considérer que la production, la négociation voire l'imposition de ces catégories font partie de la dynamique sociale produisant la marginalisation de certains groupes et de certaines personnes.

La marginalisation des personnes en situation d'itinérance ne signifie pas leur disparition du paysage. Au contraire, la gestion de l'espace social et physique est au cœur de l'interaction entre elles et le reste de la société au sein de laquelle elles vivent. Il faut donc concevoir le monde de l'itinérance comme un entrelacs d'organisations, de décisions politiques, budgétaires et administratives ainsi que d'individus généralement bien intentionnés. Il compose un ensemble complexe qui rend particulièrement difficile – et donc essentiel – d'éviter de reproduire les préjugés, les stéréotypes et les caricatures fréquemment véhiculés à l'égard d'un univers mystérieux et effrayant.

Le but de ce texte n'est donc pas de décrire l'itinérance. D'autres l'ont déjà fait, soit dans ses dimensions démographiques (Dionne et collab., 2023), soit, plus souvent, dans ses dimensions psychosociales (Roy et collab., 2008). Pour aborder ce monde et pour explorer comment on s'y approprie – ou non – un espace et comment on tente de construire un espace approprié à l'existence, il faut voir comment les PSI se retrouvent en marge, et non simplement hors de la société « normale », c'est-à-dire celle où sont définies les normes.

Être marginal signifie se trouver dans une place ambiguë. On est à la fois à l'extérieur de cette société, car on est dénué des ressources qui en conditionnent l'accès, une situation que dénote le terme *exclusion*, souvent utilisé pour décrire un processus de désaffiliation (Castel, 1994; Paugam, 1996). Or, cette place se trouve aussi à l'intérieur de cette société, car les PSI partagent les normes, les désirs, les injonctions et certaines façons d'être qui sont celles de la société dominante et qui expliquent en bonne partie les modalités et les objectifs des interventions qui s'y déroulent.

Se trouver dans une situation de marginalité, c'est être à la fois rejeté et retenu par la société dominante. Les personnes marginales sont des hybrides, situés au seuil de deux univers sociaux, ni entièrement dans l'un, ni complètement dans l'autre (Stonequist, 1935). Pour aborder l'itinérance, il faut comprendre comment s'établit cette position liminale, quels en sont les mécanismes et comment s'y modulent des positions de sujet qui permettent de (sur)vivre dans un univers marqué par la précarité, la discrimination et la pauvreté.

Ce texte explore un de ces mécanismes en s'intéressant à la spatialité de l'itinérance conçue comme une appropriation de l'espace et de son contenu. Par appropriation, il faut comprendre la façon dont l'espace physique devient social par un marquage symbolique qui indique les rapports hiérarchiques qui le structurent. L'espace ainsi assigné devient un outil de gestion ou de contrôle : vous pourrez aller en certains lieux, mais pas dans d'autres; vous devrez vous y comporter de telle façon, mais pas de telle

autre, le tout dans une normativité qui assigne des places et les modalités appropriées d'existence qui en découlent. Il s'agit d'une dynamique où un des acteurs centraux est ce que Damon (2012) appelle le complexe bureaucratique-assistanciel, que Wacquant (2010) nomme tout simplement l'État et que Beck et Twiss (2018) dénoncent comme l'industrie de l'itinérance.

Toutefois, il ne s'agit pas du seul acteur qui, de toute façon, est tout sauf entièrement cohérent, écartelé qu'il est entre les divers appareils d'État, les organismes communautaires et le milieu caritatif. De plus, comme on le verra, les PSI, malgré leur position subalterne, ont des actions, des valeurs, des façons d'être qui à la fois s'ajustent à leur position dominée et tentent d'en minimiser les impacts les plus négatifs. Elles aussi cherchent à définir un espace approprié à leur situation, ce qui peut parfois signifier refuser les services qu'on leur propose.

Il faut donc voir les PSI comme des acteurs sociaux de plein titre et éviter de ne les concevoir que de façon stigmatisante. Désinsertion, handicaps divers, manque de capacité d'agir, personnes marquées par des échecs répétés ou des ruptures socio-affectives, impuissantes, etc., toutes ces caractérisations par la négative ne sont pas sans rappeler la figure du primitif qui a marqué les débuts de l'anthropologie. Cette figure ne se composait que de manques et d'incomplétudes (sociétés sans histoire, sans écriture, sans État, etc.). On a ensuite compris qu'une telle caractérisation en disait moins sur les personnes et les groupes dont on parle que sur la distance qu'on cherche à instaurer entre eux et nous (Kuper, 2005).

L'expression *espace approprié* est donc à prendre à double sens. Il est l'espace marginal qu'on assigne aux PSI, celui qui leur revient, mais aussi celui que ces personnes cherchent à s'approprier pour survivre du mieux qu'elles le peuvent. Pour en indiquer quelques-unes des modalités, je commencerai par rappeler la difficulté à définir l'itinérance, pour ensuite montrer qu'elle n'empêche pas une profusion de catégories mentales et administratives. J'aborderai ensuite un premier volet de la spatialité matérielle et symbolique de l'itinérance, en particulier en ce qu'il mène au syndrome du « Pas-dans-ma-cour » (*Not in my backyard* ou NIMBY). La section suivante abordera l'autre versant de cette spatialité, en donnant quelques informations sur la quotidienneté des PSI, sur les diverses échelles de leurs déplacements et sur le chez-soi dont elles rêvent. En conclusion, je rappellerai que cette marginalisation n'est qu'une des facettes de l'inégalité dans laquelle se retrouve l'itinérance.

Un mot sur la méthode. Ces réflexions proviennent de deux expériences distantes de plusieurs années. D'abord, afin de mieux comprendre le vécu de la pauvreté et de la grande pauvreté dans une perspective ethnographique assez classique (Okely, 2020), j'ai fait une recherche terrain quotidienne pendant six mois dans un refuge pour personnes en situation d'itinérance d'une ville moyenne du Québec. Cela m'a permis d'obtenir des statistiques sur les utilisateurs (essentiellement des hommes), mais surtout de converser avec eux, ce qui m'a permis de recueillir, après un temps d'acclimatation, 16 récits autobiographiques d'environ une heure. J'ai aussi réalisé des entretiens semi-dirigés avec les membres du personnel et de la direction de l'établissement. J'ai ensuite fait de la participation observante en siégeant pendant quelques années au conseil d'administration de l'organisme, ce qui m'a permis de mieux comprendre les enjeux de gestion et de relations avec les diverses autorités de la localité.

La seconde expérience fut un projet de recherche entamé à la demande de la Direction de la santé publique du Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux (CIUSSS) du Saguenay–Lac-Saint-Jean. Il s'est déroulé de 2014 à 2017 et a été centré sur un ensemble de 69 entretiens semi-dirigés, dont 19 avec des PSI, 40 intervenants publics ou communautaires et 10 autres personnes du Saguenay–Lac-Saint-Jean (policiers, gestionnaires de services, etc.). À la différence de la première, cette recherche a donné lieu à la publication de divers rapports rassemblés dans Bergeron-Leclerc et Tremblay (2019).

La pandémie récente a fait ressortir les aspects les plus criants de l'itinérance, tant sur la difficulté des PSI à respecter les injonctions d'hygiène publique et la judiciarisation qui en découle (Quirouette et collab., 2022) que sur l'aggravation de leur situation conséquente à la fermeture de nombreux services pourtant déjà insuffisants (Leblanc et collab., 2020; Dumitrache, 2021). Or, ces aspects relèvent en bonne partie d'une conjoncture très particulière et ne doivent pas faire oublier qu'on parlait de crise de l'itinérance bien avant la pandémie (Layton, 2000). Cette conjoncture dramatique n'a fait que rendre plus évidentes des dynamiques bien plus profondes et structurelles. Sous peine de condamner à un regard superficiel, c'est sur celles-ci que doit porter la réflexion.

## 1. L'itinérance comme problème

L'itinérance, sous diverses appellations, n'est pas un phénomène nouveau et est un sujet classique des sciences sociales. Les paysans devenant des vagabonds lorsqu'ils quittent leur village donnèrent lieu aux premières « lois sociales » de l'ère élisabéthaine. Bien plus tard, la sociologie naissante en fit un de ses thèmes préférés (Anderson, 1923) et les journalistes critiques l'utilisèrent comme une des manifestations de la crise économique des années 1930 (Orwell, 1933, 1937). On a vite reconnu que la plupart des villes nord-américaines comportaient un quartier où se concentraient des logements peu coûteux destinés à des personnes au statut précaire, aux difficultés comportementales et aux multiples discriminations (Brody, 1971). Ces *skid rows* disparurent progressivement au tournant des années 1980 (Schneider, 2004).

Déplacements des villages, regroupement dans des campements ou dans des quartiers identifiables : on le voit, la spatialité de l'itinérance fut, dès le début, une des dimensions premières de son appréhension, à la fois signe de l'existence du problème et une de ses causes.

La persistance de la présence des sans-abris dans les grandes villes américaines n'a cessé de préoccuper les chercheurs, qui y ont vu un problème insoluble, mais aussi un mode de vie, une culture complexe avec ses catégories mentales (Spradley, 1970), ses règles de fonctionnement (Snow et Anderson, 1993), ses efforts pour refuser la stigmatisation et le sexisme (Liebow, 1993) et ses luttes pour la reconnaissance des droits de citoyenneté (Hopper, 2003). Tous ces travaux sont devenus des classiques de la sociologie de la (grande) pauvreté. Jusqu'aux environs des années 1980, leur trait dominant a été d'expliquer la présence des vagabonds, mendiants, chômeurs chroniques, hobos, *skid row lodgers* et autres robineux en fonction des transformations de l'économie et du marché capitaliste de l'emploi, qui déclassifient les personnes n'ayant pas les compétences ou les capacités pour s'y ajuster et dont la situation s'aggraverait en période de crise. Leur traitement relevait alors des politiques keynésiennes sur la pauvreté.

La fin des années 1970 a marqué l'épuisement du modèle keynésien (Lévesque, 2014). Les politiques sociales se sont durcies, sont devenues moins généreuses et se sont orientées vers une approche néolibérale. Les analyses de la grande pauvreté ont alors changé de ton. On s'est mis à insister sur la présence d'un volet de personnes qui ne sont plus des chômeurs plus ou moins chroniques en attente d'un emploi, même déqualifié. On s'est mis à parler de l'existence d'un ensemble de personnes situées durablement à l'extérieur du marché du travail, lequel est toujours vu comme le moyen privilégié de l'intégration.

Le thème de l'exclusion s'est répandu vers la fin du siècle, spécialement en Europe (Paugam, 1996), mais aussi au Québec (Favreau et Fréchette, 1996), alors que les études américaines parlaient plutôt de pauvreté (Goode et Maskovsky, 2001). Quel que soit le vocable, le diagnostic était le même : il y a un groupe de personnes qui ne sont plus simplement une « armée de réserve » du capital. De plus, certaines caractéristiques personnelles augmentent la probabilité de devenir membre d'un groupe « à risque », ce qui en fait quelque chose de très hétérogène : l'âge, être racisé, avoir un handicap mental ou physique,

être LGBTQ+, avoir des problèmes comportementaux, être une personne immigrante récente ou appartenir aux Premières Nations (Bellot, 2022). On le voit, la notion de marginalisation renvoie à bien plus large que la seule itinérance.

Dès lors, comment désigner cet ensemble défini, non par sa place sur un marché du travail inégalitaire, ce qui l'intégrerait à une classe sociale, mais par son absence de participation à ce marché? Les désignations foisonnent.

Standing (2011) insiste sur la fragilité des moyens d'existence et sur l'instabilité personnelle qui en découle. Bauman (2004) reprend ce thème de la précarité, mais ajoute qu'elle mène à une perte de repères moraux et d'étiollement des liens sociaux, ce qui accompagne la montée d'un État non plus providentiel, mais excluant, essentiellement préoccupé par le contrôle des « déchets humains » que produit inévitablement ce système. Insistant lui aussi sur la désaffiliation, Castel (2009) parlera des « inutiles au monde » repoussés aux bornes de la société. Wacquant (2005) reprendra plusieurs de ces dimensions. Relégués dans des zones dont les bases économiques se sont étiolées, des groupes, Noirs américains et immigrants de seconde ou troisième génération en France se retrouvent dans une vie parallèle, sans réelle possibilité d'en sortir, à tel point qu'il en parle comme d'un « régime de marginalité » que les politiques ne cherchent plus à transformer. Les groupes favorisés, comme l'État qui les représente, n'ont plus comme objectif que de les contenir, souvent par la répression carcérale et toujours par le maintien dans des espaces stigmatisés. Ces frontières sont tout aussi symboliques que spatiales : la polarisation urbaine se voit dans l'espace, mais se manifeste aussi dans les représentations et la production de catégories statistiques, administratives et normatives définissant l'existence sociale de ces populations en leur faisant subir une violence symbolique qui les définit en tant qu'écart par rapport à une norme (Varikas, 2007; Wacquant, 2022).

L'itinérance fait donc partie d'un ensemble plus vaste mettant en évidence les difficultés des sociétés post-keynésiennes à réguler les modalités de la cohésion sociale. Elle est un exemple flagrant des difficultés à saisir les modalités et les causes des formes actuelles de la pauvreté, de l'inégalité et de l'insécurité sociale, car elle en condense les traits le plus manifestes. C'est pourquoi on assiste à une profusion de façons de la désigner, c'est-à-dire de la comprendre.

## 2. La production des catégories

Derrière la multiplicité des appellations actuelles – sans domicile fixe, itinérant, sans-abri, *homeless* – se profile une multiplicité de façons de définir et d'appréhender ce dont on cherche à parler. L'absence de domicile fixe renvoie à un aspect légal et bureaucratique : l'individu est attaché à une adresse fixe où l'administration pourra le rejoindre. En parler comme d'un itinérant met l'accent sur le déplacement et sur la mobilité, alors que sans-abri indique le manque de lieu pour se protéger (mais de quoi?). L'absence de *home* renvoie au manque de lieu propice à une identification affective. Chacune de ces façons de désigner la « chose » identifie un facteur premier vu comme essentiel, généralement sur le mode du manque. Prises dans leur ensemble, elles poussent dans des directions différentes (Pichon, 2013).

Ce ne sont pas les seules conceptualisations. On parle souvent d'*instabilité résidentielle* (Laberge et collab., 1998), car force est d'admettre que les PSI ont bien un endroit où remplir ces besoins primaires que sont dormir, manger, etc. Elles sont bien quelque part. Le problème est que cet endroit n'est pas toujours le même et change de temps en temps. Cela revient à indiquer la norme et ce qui est normal : ce lieu devrait être fixe. Toutefois, derrière cette simplicité se cachent des considérations implicites et floues. Combien de temps doit s'écouler pour qu'on soit stable? Combien de fois doit-on se déplacer pour être instable? Les *snowbirds*, qui vivent quatre mois par an hors du pays, sont-ils instables? Les personnes vivant dans un véhicule récréatif allant d'un endroit à l'autre sont-elles des itinérants?

De façon similaire, les enquêtes de dénombrement se sont toutes heurtées à une difficulté méthodologique fondamentale : au moment du recensement, une grande partie des PSI ne se retrouvent pas dans un refuge. C'est ce qu'on appelle l'*itinérance cachée*, que les recherches ethnographiques connaissent bien, mais dont on n'arrive guère à chiffrer l'importance statistique (Rodrigue, 2016). Tout dénombrement doit en tenir compte, mais l'évaluation en est hautement arbitraire. De la même façon, les enquêtes cherchent à inclure les personnes se trouvant, au moment du recensement, dans des lieux connus pour les accueillir et *considérés comme inacceptables* en tant que logement convenable – ce qui est évidemment tout à fait subjectif. Au final, les chiffres sont moins significatifs qu'on ne le voudrait, ce qui n'empêche pas les administrations d'en produire beaucoup et de se baser sur eux.

Cette situation est aggravée par la volonté d'inclure, par une prévention tout à fait louable, non seulement les personnes itinérantes, mais aussi celles qui sont *à risque* d'itinérance. Ce sont celles qui font partie de catégories particulières : populations autochtones; immigrants récents; ou personnes ayant des problèmes de consommation de substances psychotropes, ayant des difficultés comportementales ou appartenant à des groupes discriminés (racisés, LGBTQ+, etc.). Le flou des délimitations n'est en rien soulagé.

Des catégories chevauchant la théorie et le pragmatisme sont néanmoins proposées, malgré ce flou intellectuel, car il faut bien intervenir et faire quelque chose (élaborer des méthodologies, répartir des montants, en évaluer l'efficacité, etc.). Bref, il faut définir des cases dans lesquelles on pourrait faire tenir les personnes concrètes et baser les programmes d'action. On distingue ainsi l'*itinérance situationnelle*, causée par un épisode particulier, passager et limité dans le temps, de l'*itinérance cyclique*, qui ne dure qu'un temps, mais dont la cause est ancrée dans le psychisme de la personne et réapparaît périodiquement. Enfin, l'*itinérance chronique* est celle qui fixe le plus l'attention et attire le plus les stéréotypes : la personne est à la rue de façon permanente, sans doute depuis longtemps, et elle en a l'allure physique et comportementale. Elle est la forme la plus visible, voire caricaturale de l'itinérance, mais la plus minoritaire : Namian (2018) l'évalue à 10 % de l'itinérance « globale », mais, comme on l'a vu, il faut se méfier de ce genre de chiffres.

On peut se demander laquelle de ces trois formes est la plus difficile à vivre. La réponse ne se présentant pas d'elle-même, il faudra faire un choix basé sur des critères ressortissant d'autres aspects : disponibilité des fonds, souplesse des programmes, présence dans l'opinion, pragmatisme administratif, le tout dans un biais individualiste faisant reposer l'action sur les caractéristiques présumées des personnes visées.

Toutes ces façons de concevoir l'itinérance peuvent se croiser, au gré des préoccupations des divers organismes et des nécessités terre-à-terre de la gestion des populations. Le résultat n'est pas sans importance pour la personne : la mettre dans telle ou telle case, lui assigner tel ou tel programme aura des conséquences financières (sommes disponibles, durée des programmes, restrictions associées, reddition de compte), organisationnelles (contraintes sur les organisations, obligations de partenariat) et humaines (direction vers tel service plutôt que tel autre). Il faut insister sur le fait qu'il est tout à fait normal et inévitable qu'un appareil administratif (une bureaucratie, mais ce terme est péjoratif et ne rend pas justice au dévouement des individus qui s'y trouvent) mette les gens dans des cases. Or, il faut aussi insister sur l'énorme simplification de la réalité des personnes que cela implique et qu'il y aura nécessairement des cas où les gens tomberont entre les mailles du filet. Il faut y voir une violence symbolique (Bourdieu, 1980) sans doute inévitable, mais qui réduit les personnes à être de simples porteurs de problèmes.

Il n'y a donc pas qu'une seule façon de concevoir l'itinérance et il serait vain de rechercher un quelconque consensus. Le plus frappant est probablement que ces conceptualisations sont tout à la fois morales, intellectuelles et pragmatiques. Elles visent toutes à orienter l'intervention et proviennent tout autant de préoccupations intellectuelles que de nécessités politiques (Marpsat, 2012). Chacune propose un petit nombre de caractéristiques causant l'itinérance, voire une seule, sur laquelle on pourra intervenir pour régler le problème. Mais, comme on le verra en considérant l'importance de la spatialité, on a plutôt affaire à un faisceau entremêlé de facteurs.

### 3. La spatialité, à la fois physique et symbolique

En mettant l'accent sur le déplacement, l'appellation même d'itinérance en fait une pratique spatiale. Or, comme pour toute activité humaine, son aspect physique ou matériel ne se comprend qu'à la lumière des significations que les acteurs lui donnent. C'est dire que le territoire de l'itinérance est chargé de sens et que cette charge n'a rien d'un consensus. La dimension symbolique des activités humaines est aussi une manière de mettre en relation des acteurs individuels et organisationnels dont les intérêts sont loin de toujours coïncider, ces divergences pouvant parfois aller jusqu'à l'opposition. Comme on le verra, le choix d'une localisation est modulé par des rapports conflictuels et par des volontés d'établir des distinctions nettes entre ce qui est acceptable et ce qui ne l'est pas.

#### 3.1 Les lieux d'accueil : il en faut, mais pas ici

Un exemple canonique est le choix d'un endroit et d'un édifice pouvant servir de refuge pour les PSI, dont j'ai pu suivre de près la trajectoire et la prise de décision.

Le premier refuge était un logement qui n'avait pas été prévu à cette fin, mais qui avait l'avantage d'être peu coûteux et, il faut le noter, d'être anonyme. Il n'avait donc pas soulevé d'opposition de la part du voisinage. Lorsqu'il est devenu trop petit pour répondre à la demande (son existence s'était peu à peu répandue de bouche à oreille), il a fallu trouver un immeuble plus grand, ce qui a entraîné des coûts, que la municipalité a accepté de supporter. Toutefois, le voisinage ne l'a pas pris ainsi, car il craignait pour la valeur des propriétés et, surtout, il désirait tenir au loin les résidents du refuge. Les tentatives d'opposition à la transformation de l'immeuble ont duré longtemps et n'ont jamais vraiment cessé. Des années plus tard, les voisins se plaignaient encore du bruit causé par les résidents et de leurs mauvais comportements. Ils ne niaient pas la nécessité d'avoir un refuge pour les PSI; ils voulaient simplement qu'il se trouve ailleurs. Un cas classique du « Pas-dans-ma-cour ». Lorsque le refuge a commencé à devenir trop exigü, on a cherché un immeuble pouvant servir d'annexe apte à loger les résidents les plus autonomes. Il fallait qu'il soit disponible à des conditions acceptables, qu'il se trouve dans un endroit favorable (dans le centre-ville ou près de celui-ci) et qu'après réaménagement, il puisse se prêter à cet usage. Chaque immeuble trouvé – il y en a eu quatre, avant d'arrêter le choix sur un cinquième – a soulevé l'opposition du voisinage, à tel point qu'il fallait se mettre à la recherche d'un autre lieu.

La localisation des immeubles répond donc à de nombreux critères, mais, au final, c'est la volonté d'éloigner le refuge et ses résidents qui s'est révélée le plus puissant, un comportement qui n'est pas nouveau (Lyon-Callo, 2001; Sibley et collab., 2018).

Ce n'est pas la seule dimension pertinente de la localisation des lieux offrant des services aux PSI. S'il est évident que leur localisation répond à la présence de ces personnes dans le milieu – il faut aller là où elles se trouvent –, cela enclenche une dialectique complexe, car la présence de ces lieux de services attirera, à son tour, les PSI. On comprend donc que ces divers services se trouvent relativement près les uns des autres. Refuge, friperie, soupe populaire, café-séjour pour personnes atteintes de maladie

mentale, plateau d'insertion, organisme communautaire, même la bibliothèque sont à quelques pas, dans le centre-ville. Cela facilite évidemment la vie des personnes qui y ont recours.

Un effet imprévu est de concentrer l'itinérance dans un espace relativement restreint ou, si on préfère, d'éviter qu'elle ne se répande, ce qu'il est tentant de concevoir comme une forme de relégation ou de gestion des populations. Ce n'est certainement pas le fruit d'une décision planifiée, mais plutôt l'enchaînement d'une série de concours de circonstances – autrement dit, l'effet de facteurs structurels. Le centre-ville se retrouve ainsi avec une fonction imprévue d'encadrement des catégories difficiles. Cela amène fréquemment une volonté de déconcentrer les services et, donc, leur usagers, au risque de répandre le problème sans le régler. Le débat entre concentration et déconcentration n'a donc pas de solution simple.

À l'inverse des PSI, qui sont « sans domicile fixe », les services qui leur sont dédiés se déplacent peu ou pas. Ils ont une adresse stable, ce qui les rend accessibles, et chacun a des exigences règlementant leur accessibilité. Il s'agit généralement de règles sur le comportement : pas de violence, pas de consommation de substances, respect des heures d'arrivée et de départ, etc. Ce sont des choses bien compréhensibles, qui ont comme fonction d'encadrer les personnes et leurs actions. Malgré les énoncés à cet effet, il n'est donc pas exact de dire que ces organismes sont « la porte ouverte au passant ». En réalité, seules les personnes qui se conforment y sont admises.

En d'autres termes, la gestion des PSI est une gestion localisée, ce qui se distingue de la mobilité des personnes elles-mêmes. Cela permet de comprendre les différences entre l'itinérance dans les grandes villes et celle des villes moyennes ou petites ou, a fortiori, des localités rurales. Le nombre de services est plus élevé et la densité de leurs rapports est plus forte dans les grandes villes, ce qui, comme on l'a vu, est à la fois l'effet et la cause de la présence d'un plus grand nombre de PSI. Celles-ci, cependant, partagent essentiellement les mêmes caractéristiques personnelles, ce qui s'explique facilement par leur mobilité : les itinérants de Montréal pourront fort bien se retrouver à Sherbrooke, en Estrie, ou à Chicoutimi, au Saguenay, quelque temps plus tard<sup>1</sup>. On pourrait donc dire que les traits des PSI varient peu selon la taille des villes; c'est leur concentration et, surtout, la *gestion* de l'itinérance qui varient.

Sans être exhaustifs, les paragraphes précédents illustrent une dimension de la territorialité de l'itinérance : l'appropriation du territoire est ici montrée sous son angle « administratif », celui de la gestion du problème par les dispositifs dont c'est la fonction. On a vu que ces derniers ne sont pas sans être influencés par des pressions politiques et par des dynamiques structurelles parfois invisibles. Toutefois, le territoire approprié empirique est aussi celui que les personnes établissent par leurs pratiques quotidiennes.

### **3.2 La spatialité empirique des personnes en situation d'itinérance : la quotidienneté monotone et le temps immobile**

L'espace ne pouvant se concevoir sans le temps, qui est l'autre dimension fondamentale de l'existence humaine, la citation suivante peut donner des indications sur l'insertion des PSI dans la temporalité. Nous avons demandé à un interlocuteur ce qu'était pour lui l'itinérance :

La définition, c'est un homme qui est dans la rue, qui est vraiment perdu sur un banc de parc puis en train de penser à ce qu'il va faire dans l'heure qui suit. [...] La personne qui est dans la rue, ça peut être n'importe quoi, l'homme à cravate, la femme en jupe... ou en habits, homme d'affaires comme banquier, même facteur, constructeur, contracteur, même un homme qui travaille pour la ville, n'importe quoi, c'est tout le monde qui est dans la rue. [...] Mais l'itinérance, elle se voit pas à partir de là, l'itinérance commence le matin à se faire sentir, le midi à se faire voir, pis le soir, à la brunante, parce qu'il y en a qui vont rentrer le soir chez eux, mais lui, où est-ce que tu veux qu'il rentre chez eux? Il en a pas de chez-eux. (Bergeron-Leclerc, et collab. 2017, p. 2)

Cet informateur met surtout l'accent sur le temps qui s'écoule lentement et sur l'incertitude de son devenir. C'est lui qui permet d'identifier l'itinérance. À lui seul, l'espace ne peut le faire, car la rue – espace public par définition – est aussi occupée par des personnes qui ne sont pas dans le monde de l'itinérance : travailleur, banquier ou *femme en jupe*. C'est dans l'écoulement de la journée que se révèle l'itinérance : elle apparaît le soir, quand tout le monde rentre chez soi, sauf la personne qui n'a pas de chez-soi. Autant dire que l'itinérance peut d'abord être définie par l'absence d'un endroit où dormir.

Or, ce n'est pas qu'une simple absence. À suivre la trajectoire des PSI, dans des entretiens ou dans des récits autobiographiques, on constate, au contraire, l'utilisation d'une profusion de lieux où dormir. Certains sont facile à identifier, à tel point qu'on peut en parler, comme l'ont fait plusieurs intervenants rencontrés, comme d'un « circuit » : du refuge à la maison de chambre, puis à la prison, à la maison de transition, avec un retour au refuge. Ce circuit peut être parcouru plusieurs fois, avec, fréquemment, des détours par l'hôpital ou par le centre de crise ou de désintoxication. Il peut aussi comporter des étapes plus vagues, qui définissent « l'itinérance cachée », par exemple un hébergement temporaire chez la famille ou les amis (*coachsurfing*), un squat dans un immeuble abandonné ou un campement illégal dans un boisé.

Certains de ces lieux sont autorisés (c.-à-d. permis ou tolérés par les autorités), parfois d'une façon qui jouxte l'illégalité. Ainsi, le refuge où j'ai fait mon observation était, en pratique, fréquemment utilisé comme substitut lorsque la maison de transition agréée ne pouvait ou ne voulait pas recevoir une personne. Cette situation embarrassait grandement le personnel, qui n'avait ni la formation nécessaire ni les moyens matériels pour superviser une transition sécuritaire.

Par ailleurs, certains lieux sont illégaux et non tolérés : les perrons de porte, les bancs de parc, les locaux des guichets bancaires automatiques, sans oublier l'ineffable « sous les ponts » – ce qui renvoie plus à une mythologie cinématographique parisienne qu'à une pratique québécoise. Certains sont tolérés faute d'option, comme les campements qu'on voit se multiplier depuis quelques années (Leblanc et collab., 2022) ou les stations de métro, qu'on ouvre lors des périodes de grand froid. D'autres sont dans une zone grise : les activités illégales se déroulant dans certaines maisons de chambre (pour consommation ou petite criminalité) sont connues de la police, mais tolérées, tant qu'elles ne sont pas dérangeantes ou « trop visibles ». Les organismes communautaires nous ont aussi parlé de propriétaires qui permettent la surpopulation de leurs logements, au mépris des règlements sur la sécurité et la salubrité.

Ce ne sont donc pas les lieux où dormir qui manquent. Encore faut-il les connaître et savoir les utiliser. Un matin, j'ai pu observer deux personnes dans la trentaine ayant une bonne expérience de la vie dans l'itinérance enseigner à un jeune où trouver de quoi survivre. Celui-ci était tout juste sorti de la tutelle de la Direction de la protection de la jeunesse et s'était retrouvé au refuge après quelques jours de galère. Ils lui ont indiqué où trouver de quoi manger et des vêtements, où aller et, pour autant, où ne pas aller et quoi ne pas dire ni faire. Ces informations étaient nécessaires, m'ont-ils dit, car, sans elles, le « pauvre petit » ne survivrait pas longtemps dans la rue. Ces enseignements complétaient bien l'accompagnement des intervenants sur la sécurité du revenu, sur l'aide médicale, etc. Il y a donc un apprentissage nécessaire à la vie d'itinérance, ces compétences incluant une connaissance des possibilités recelées par le territoire.

Ces microdéplacements dans le milieu local doivent être remis dans le contexte des déplacements à de plus longues distances. Les personnes en situation d'itinérance que nous avons rencontrées ne sont pas fixées dans une localité. Elles se déplacent d'une ville à l'autre, selon les rencontres, les renseignements obtenus et les saisons (l'hiver à Montréal, l'été ailleurs). J'ai vu circuler une photocopie donnant la liste des refuges des villes du Québec, qu'on complétait par des commentaires sur les caractéristiques de chacun ou sur les responsables.

Changer de ville peut aussi être motivé par le désir de s'éloigner d'un milieu toxique ou devenu dangereux. Être mobile et sans attache fixe n'est donc pas nécessairement quelque chose de négatif; cela peut parfois représenter une solution, plus qu'un problème. À ces facteurs, il faut ajouter que les intentions des personnes responsables des services vont généralement en sens contraire et encouragent la stabilité, sans oublier que les formulaires gouvernementaux et les employeurs demandent généralement une adresse précise et fixe.

La spatialité de la vie quotidienne des PSI se décline donc sur plusieurs échelles allant du local (micro) au national. Elle fait l'objet de plusieurs tendances contradictoires qui demandent de constants réajustements de la part des acteurs impliqués, personnes en situation d'itinérance autant qu'intervenants. De la même façon, si la gestion immédiate des personnes itinérantes est locale et localisée, les plans, politiques et programmes qui l'encadrent vont eux aussi du local (p. ex., règlements sur l'usage des parcs et terrains publics) jusqu'aux échelons provincial et national. Le territoire de l'itinérance, c'est-à-dire tant celui des personnes que celui de leur gestion, se déploie donc à des échelles variables dont on ne peut présumer qu'elles seront cohérentes.

Il reste qu'une bonne partie de ces tensions contradictoires concernent le centre-ville et en font un espace contesté, la question fondamentale étant : qui a le droit d'y être? La réponse dépendra de la fonction qu'on accorde au centre-ville. S'il est d'abord un lieu de consommation et de loisir, par exemple pour des commerces, des bars ou des restaurants, les usagers visés seront des consommateurs et des passants qui n'y demeurent que peu de temps. S'il est un espace de travail, les employés des bureaux qui s'y trouvent l'occuperont pendant la journée, mais le laisseront vide à partir de la fin de l'après-midi, une tendance renforcée par le télétravail développé depuis quelques années. S'il est un lieu de vie, les résidents en sont les occupants privilégiés et l'espace sera organisé en fonction de leur vie quotidienne.

Dans toutes ces fonctions, les PSI occupent une place à la marge et leur simple présence soulève des objections. Leur apparence, leurs comportements font fuir la clientèle, dérangent les résidents, car ils flânent et ne travaillent pas, consomment peu, occupent des lieux publics vus comme des lieux de loisir ou de passage. Les difficultés de cohabitation (Parazelli, 2021) mènent fréquemment à des conflits avec les voisins ou les commerçants, qui voudraient bien les voir ailleurs.

### 3.3 L'autre spatialité : le chez-soi

Se trouver quelque part sans y être vraiment, être en un lieu sans pouvoir s'y ancrer légitimement, c'est en faire partie sans pouvoir s'en réclamer. Autrement dit, c'est être à la marge. Cependant, est-ce la fin de l'histoire? Face à ces mécanismes de relégation et de rejet, comment (ré)agissent les personnes en situation d'itinérance?

Si, pour se sortir de la rue, la solution la plus immédiate est évidemment le refuge, il s'agit d'une solution forcément temporaire – un terme fort élastique – et toujours insuffisante. Malgré ces limites, on constate rapidement qu'elle ne reçoit pas une approbation totale, non seulement des voisins (la réaction du « Pas-dans-ma-cour »), mais aussi des PSI elles-mêmes. Une proportion imprécise mais notable considère en effet que les refuges ne leur conviennent pas, soit parce qu'ils sont vus comme peu sécuritaires, soit parce que la nécessaire discipline leur déplaît, soit parce qu'on les considère comme peu hygiéniques. Ces raisons peuvent aussi être présentées non pas comme des refus, mais comme quelque chose de positif : on *préfère* ne pas avoir recours aux refuges.

Puisque les PSI voient leur situation comme temporaire, circonstancielle, elles ont tendance à envisager la question résidentielle de la même façon. C'est ainsi qu'elles vont généralement privilégier des milieux de vie qui ne demandent pas d'engagement à long terme (p. ex., signature d'un bail), comme les maisons de chambre. Parfois, ce sont les seules options disponibles, considérant leur coût peu élevé et leur degré de tolérance à certaines habitudes de vie. En raison de leurs propriétés physiques et sociales, ces lieux sont toutefois reconnus comme non sécuritaires : l'intégrité physique et psychologique des personnes y est parfois menacée. Dans ces contextes, il est peu probable que les personnes aient envie de s'y déposer, d'y faire leur nid. Elles aspirent plutôt à quitter un jour cet endroit pour en trouver un autre où elles se sentiraient bien. Un lieu approprié est donc un espace ayant peu de contraintes et permettant d'en sortir.

Lorsqu'on les interroge, la plupart des personnes rencontrées associent l'idée du chez-soi à un lieu ou un espace intime donné, où elles peuvent tout autant se (re)poser que prendre appui pour construire ce dont elles ont envie. Il peut s'agir d'un appartement, d'une chambre, d'une « cabane » ou d'une maison, situé en ville, dans les milieux ruraux ou en forêt, et faisant le plus souvent référence à un endroit « habité », c'est-à-dire où plusieurs activités quotidiennes sont réalisées, et pas seulement un endroit pour dormir et manger. Défini comme un « espace à soi », qui nous « appartient », le chez-soi signifie donc fréquemment un lieu qu'on peut contrôler, un espace « intime », caractérisé par la tranquillité, par le calme, par la possibilité de faire ce qu'on veut et ce qu'on aime.

[C'est un endroit] où est ce que je n'aurais pas besoin de me lever... ça a l'air fou un peu de dire ça... Que c'est moi qui va avoir le contrôle [...] j'ai hâte d'avoir mon appart, faire l'organisation comme je veux, tout est neuf...[...], pis ça va être à mon goût, ça va être plaisant [...]. (Bergeron-Leclerc et collab., 2017, p. 48)

Un autre insiste sur l'intimité nécessaire :

Un chez-nous là ça serait un loyer OK, que je suis chez nous pis que je me dise en moi que je suis vraiment chez nous... pis que je sois bien pis qu'il n'y ait pas beaucoup de monde, pis quand même je suis solitaire! Je fais mes petites choses pis toute... (Bergeron-Leclerc et collab., 2017, p. 55)

Dans l'idéal, cet endroit est un appartement autonome, mais il peut aussi s'agir de sa chambre, au sein d'une résidence de groupe. Au fond, malgré le dénuement que connaissent les personnes rencontrées, ce n'est pas la quantité de choses possédées qui définit l'espace approprié, comme nous l'a dit une autre informatrice :

[...] Faire ce que j'aime, même si j'ai pas beaucoup d'argent, je m'en fous... c'est pas ça qui compte... vaut mieux avoir un petit chez-soi qui nous appartient qu'un grand ailleurs qui n'est pas à nous... j'ai toujours vu ça comme ça et c'est vrai... je vais avoir un petit chez-nous qui m'appartient et je vais en avoir suffisamment pour vivre... je vivrais pas dans l'or, mais je vais manger mes trois repas par jour pis je serais pas dans la misère... (Bergeron-Leclerc et collab., 2017, p. 49)

Un trait notable des énoncés présentant le chez-soi souhaitable est l'aspect quotidien, très terre-à-terre des désirs avoués. Pas de rêve déraisonnable, pas de fabulation grandiose ou irréaliste. Personne ne nous a parlé de passer sa vie sur une plage dans le Sud. Rien que du très ordinaire pour les groupes favorisés de la société. En d'autres termes, le chez-soi approprié est simple et n'a rien d'extravagant. À croire que l'expérience de la difficulté à se loger finit par domestiquer les attentes et par les rendre très pragmatiques.

On se dit que, dans ces conditions, un programme visant à satisfaire le désir de logement n'impliquerait rien de bien extraordinaire. Il est difficile de savoir si cet espace approprié à la vie heureuse est issu d'un pragmatisme raisonnable ou s'il est plutôt la marque d'une résignation. Toutefois, il est clair que l'espace approprié à la vie heureuse est celui qui s'ouvre à un investissement personnel et affectif autant que social. Le chez-soi approprié est celui où on peut faire preuve d'agentivité, ce qui n'est pas simple lorsque notre situation nous ramène à être simple usager de services offerts et organisés par d'autres, aussi nécessaires puissent-ils être.

Il ne faut pas sous-estimer la difficulté de trouver des conditions « capacitanes » lorsqu'on est à la marge, c'est-à-dire sans capital social, culturel, symbolique et économique (Wacquant, 2010). Comme le dit Chambon (2019) : « Habiter son monde serait alors une injonction sociale, celle de trouver le monde qui nous correspond, mais aussi une épreuve qui fait de chacun d'entre nous un être particulier » (p. 10).

C'est ce que tente l'approche dite Logement d'abord (*Housing First*), très répandue comme mode d'intervention auprès des PSI. (Macnaughton et collab., 2017). Elle se présente en rupture avec les approches individualisantes, qui voient l'itinérance comme le fruit de problèmes personnels (consommation de substances, dépendance, problèmes de santé mentale ou autres difficultés personnelles) qui provoquent des ruptures dans ce qui devrait être le parcours normal d'une personne. Ces approches mettent l'accent sur les traits individuels et proposent un traitement progressif : l'accès au logement stable ne se fera que lorsque ces difficultés auront été réglées, ce qui signifie généralement la participation à un programme de traitement et la sobriété. Cette approche linéaire est fréquemment conjuguée à des points de vue plus multifactoriels, qui incluent parfois la structure du marché du logement, la situation de chômage et la discrimination, mais toujours dans une perspective centrée sur les traits comportementaux.

De son côté, l'approche Logement d'abord (Tsemberis, 2010) distingue la question du logement de celle du traitement des personnes. Elle insiste sur l'aspect structurel sous-tendant la situation personnelle. Son but est de donner un logement stable, dans une situation « ordinaire », c'est-à-dire où la personne est locataire d'un immeuble, et non cliente d'un service. Dans cette volonté d'éviter ce qu'on appelle parfois le « ghetto SDF », il y a l'opinion selon laquelle le logement est un droit, et non une concession charitable.

Toutefois, il ne faut pas négliger les contraintes réelles vécues par les PSI. Abandonner les gens à eux-mêmes n'est pas les aider à stabiliser leurs conditions de logement. Dans une volonté de minimiser les méfaits, elles sont donc suivies par une équipe qui les soutient en offrant comment les aider, plutôt qu'en disant à la personne ce qu'elle devrait faire. Cette redéfinition du problème social de l'itinérance le conçoit comme un problème de logement et cherche à cesser de le considérer comme un problème médical, sans nier la complexité de la situation, qui impose de l'accompagnement dont on comprend qu'il est coûteux et à long terme.

Ces difficultés à le mettre en œuvre expliquent sans doute les réticences qu'il rencontre. Il y a là un choix politique : l'itinérance est-elle un problème suffisamment crucial pour que ces coûts de traitement soient admis? D'autres problèmes sont-ils plus cruciaux et, en conséquence, obtiendront-ils plus d'argent? C'est dans les réponses à ces questions qu'on peut voir quelles sont vraiment les priorités d'une société.

Mais, comme toujours, cette approche soulève des critiques et des interrogations, tant sur ses modalités de réalisation que sur ses bases théoriques (Niaman, 2018; Laval et Estecahandy, 2019). L'accent sur le logement « normal » camoufle-t-il un refus de développer le parc de logements sociaux? En visant essentiellement les « itinérants chroniques », ne néglige-t-on pas 90 % des sans-abris?

De plus, privilégier l'accès au logement implique une profonde redéfinition de l'itinérance comme étant d'abord un problème de logement, simplifiant énormément ce qui peut aussi être conçu comme une résultante de plusieurs facteurs. Est-ce que cela respecte l'intégralité des personnes? En poussant à la stabilité, respecte-t-on vraiment leurs désirs et volontés, ou leur impose-t-on subrepticement des choix normatifs? Puisque l'itinérance est aussi la conséquence du fonctionnement normal d'une société inégalitaire, n'est-on pas en train de travailler, encore une fois, sur des effets, plutôt que sur les causes réelles?

Ces interrogations sur les modalités d'intervention montrent que considérer le territoire implique d'en reconnaître les frontières, c'est-à-dire les mécanismes qui incluent, mais aussi ceux qui excluent, le tout se produisant à de multiples échelles. L'espace approprié (aux deux sens du terme) se déploie aussi dans le temps, tant sur le plan de la biographie personnelle que sur celui du déroulement de la quotidienneté. Dans ce contexte, la recherche d'un lieu socialement et affectivement sécuritaire renvoie nécessairement aux enjeux d'intégration sociale et de réalisation des choix démocratiques.

## Conclusion

«Dans ces conditions, je préfère me contenter de vous donner mon avis sur un point de détail : il est indispensable qu'une femme possède quelque argent et une chambre à soi si elle veut écrire une œuvre de fiction.»

Virginia Woolf, *Une chambre à soi* (1929)

Sans prétendre vider la question, j'ai tenté de montrer comment la notion d'appropriation du territoire pouvait être envisagée de deux façons.

La première consiste à considérer comment les personnes et les groupes auxquels elles participent cherchent à avoir le contrôle sur un espace, au besoin en excluant les autres. Ce processus vaut pour les groupes dominants autant que pour les groupes dominés, mais ceux-ci ont moins de latitude et se retrouvent généralement à la marge, repoussés le plus loin possible des lieux matériels et symboliques de la société « normale ». C'est le sort de nombreux groupes (Parazelli, 2021), mais les personnes en situation d'itinérance en sont l'exemple le plus clair. Cela n'empêche pas la notion même d'itinérance d'être floue; en indiquer les frontières relève donc d'un certain arbitraire. En conséquence, il est difficile de savoir combien de personnes doivent entrer dans cette catégorie, les causes du phénomène et le mode d'intervention à privilégier. Et avec quel budget?

La seconde façon d'envisager la territorialité est de s'interroger sur la façon dont les personnes, en particulier celles qui sont marginalisées, investissent l'espace pour en faire un territoire approprié à leur situation, voire à leur amélioration.

Dans cette situation complexe, la territorialité de l'itinérance joue donc un rôle qu'on ne peut négliger. Nous avons vu qu'un de ses aspects essentiels est le rapport entre les PSI et les services qui leur sont offerts. Chacun se localise dans une recherche de proximité de l'autre, généralement dans les centres-villes, dans une dialectique complexe qui risque de ressembler à un cercle vicieux d'où personne ne sort gagnant. C'est pourquoi on propose souvent de disperser les services afin de disperser aussi les PSI et d'éviter la stigmatisation de l'espace du centre-ville et des personnes qui s'y trouvent. Or, cette volonté se heurte fréquemment au refus du voisinage de voir s'établir un service associé à ce genre d'individus. Le syndrome du « Pas-dans-ma-cour » étant généralement invoqué pour des raisons de sécurité ou de

protection de la valeur foncière, il montre comment la marginalisation des PSI qui en découle peut n'être le fruit d'aucune mauvaise volonté.

Ce n'est qu'un aspect de la territorialité de l'itinérance. Lorsqu'on écoute les PSI, on réalise que le territoire a aussi une dimension temporelle. Les déplacements se déroulent sur une base annuelle, le changement de saison impliquant souvent un déplacement vers Montréal, mais les personnes peuvent aussi changer de ville pour un certain temps. À cette temporalité longue, on peut ajouter une temporalité brève, quotidienne, locale, liée à la recherche d'endroits propices aux activités visées, mais surtout d'un lieu où dormir. C'est pourquoi l'itinérance est généralement associée à l'instabilité d'un endroit où se trouver la nuit. Au total, tant l'aspect temporel que la dimension spatiale de l'itinérance se déroulent à des échelles multiples, variant selon les personnes et les circonstances.

Cette variabilité se heurte souvent à la volonté de stabilité imposée par les services d'aide et qui se cristallise autour de l'enjeu du logement. Peu à peu, l'itinérance est devenue une question d'instabilité résidentielle, celle-ci devenant une base de définition déplaçant l'insistance sur la santé mentale ou la toxicomanie. Elle renvoie à des dimensions économiques, comme le manque de logements à prix abordable, de logements sociaux, etc. Elle fournit aussi la justification d'un mode d'intervention privilégiant la réduction des méfaits et faisant de l'obtention d'un logement « normal » le but premier de la lutte à l'itinérance. Comme nous l'avons vu, cette recherche d'un chez-soi approprié correspond certainement à un désir de certaines personnes, mais on a relevé que l'approche Logement d'abord imposait une normativité qui tient peu compte des particularités et de la complexité des personnes et de leur situation.

Les personnes en situation d'itinérance ne sont pas hors de la société. Elles s'y trouvent, mais dans une position subalterne qui ne conçoit leur existence que sur le mode de la transgression des normes et de la passivité dans la réception de l'assistance. Cela se produit dans l'espace physique, où certains lieux seront autorisés et où certains immeubles seront consacrés à l'itinérance, à condition que les comportements y soient licites. Cela vaut pour l'espace institutionnel, avec la séquence bien connue du médical, du pénal et de l'assistanciel. Cela vaut, enfin, sur le plan symbolique, car l'itinérance condense l'essentiel des caractéristiques de l'« échec social » (Paugam, 1991) et se présente, y compris dans les discours savants, sur le mode négatif, comme l'envers de ce que devrait être la vie normale : une vie détériorée, dépendante des institutions, marquée par la négativité des sentiments, sans stabilité, éloignée de la centralité sociale. Bref, l'inverse de la réussite. De ce point de vue, rien de surprenant à constater que le refuge, institution centrale dans la gestion de l'itinérance, soit une forme de retrait de l'espace social qui « ne règle pas le problème du vivre-ensemble et pose d'autres défis à l'intervention » (Grimard, 2018, chap. 6).

L'espace public, celui du vivre-ensemble, est un espace contesté, terrain de volontés diverses et d'efforts d'appropriation. Nous en avons vu quelques-unes des figures. Ce sont, par exemple, les diverses catégories mentales, théoriques ou administratives, qui donnent une organisation, c'est-à-dire un sens, aux personnes et aux pratiques. Les rôles qu'elles définissent sont des positions de sujet qui structurent les rapports mutuels entre les personnes et les dispositifs du « complexe bureaucratique-assistanciel ». Une autre figure est les efforts pour contourner ces rôles et ces fonctions, ce qui est le sens du refus d'avoir recours aux services offerts ou la modification des fonctions premières des organisations (la bibliothèque publique qui offre un lieu de repos, la prison qui devient un refuge). Une figure supplémentaire est aussi les efforts pour éloigner des quartiers centraux les personnes ayant des comportements inappropriés ou les services qui leur sont destinés, qui doivent être n'importe où, mais ailleurs. C'est aussi l'appropriation par l'occupation, le plus souvent temporaire, de certains lieux par les PSI : (parcs, maisons de chambre, terrains vagues, boisés), qui peuvent servir à se retrouver dans une espèce d'intimité publique montrant que la vie à la marge n'est pas l'absence de vie sociale. C'est,

enfin, l'imagination d'un espace, où on peut se retrouver avec soi, un lieu qui nous soit propre, « une chambre à soi », avec un peu d'argent, comme disait Virginia Woolf.

J'ai peu parlé de la pauvreté matérielle et financière, et il faudrait le faire, car elle est au cœur de la dynamique de l'inégalité dans laquelle il faut replacer la marginalisation des personnes en situation d'itinérance. Je n'ai aussi rien dit de la dimension genrée de l'itinérance, qui est pourtant au cœur de nombreux autres enjeux (Gélineau et collab., 2015).

Le territoire, c'est-à-dire l'espace socialement marqué, dans ses diverses dimensions et échelles, est donc l'enjeu d'efforts d'appropriation autant qu'il est un outil de différenciation des groupes. S'approprier un territoire, ce territoire, est une des manières de définir les groupes et les identités, c'est-à-dire d'établir les rapports entre eux, au besoin en montrant que ce territoire n'est pas le leur et que leur place est ailleurs, à la marge.

#### NOTE

- 1 Il faut donc se méfier des apparences journalistiques. Si Roberval au Lac-Saint-Jean accueille plusieurs personnes en situation d'itinérance, elles ne sont pas toutes originaires de Haute-Mauricie. De même, la population itinérante de Montréal comprend de nombreuses personnes des Premières Nations (y compris de Haute-Mauricie) ou inuites. Voir Lévesque et ses collègues (2015) et, de façon plus générale, Peters et Christensen (2016).

#### RÉFÉRENCES

- Anderson, N. (1923 [1967]). *The bobo: The sociology of the homeless man*. University of Chicago Press.
- Bauman, Z. (2004). *Wasted lives: Modernity and its outcasts*. Wiley.
- Beck, E. et Twiss, P. C. (2018). *The homelessness industry: A critique of US social policy*. Lynne Rienner Publishers, Inc.
- Bellot, C. (dir.). (2022). *L'itinérance au Québec : deuxième portrait*. Ministère de la Santé et des Services sociaux, gouvernement du Québec. <https://www.msss.gouv.qc.ca/professionnels/itinérance/portrait-de-l-itinerance-au-quebec>
- Bergeron-Leclerc, C. et Tremblay, P.-A. (2019). *Étude sur le phénomène de l'itinérance au Saguenay–Lac-Saint-Jean : rapport final*. GRIR-UQAC et CIUSSS du SLSJ. <https://santesaglac.gouv.qc.ca/medias/2019/04/Rapport-final-itinerance-24-janvier-2019.pdf>
- Bergeron-Leclerc, C., Tremblay, P.-A., Bisson, M. et Maltais-Thériault, C. (2017). *Étude sur le phénomène de l'itinérance au Saguenay–Lac-Saint-Jean – Rapport de recherche intermédiaire n° 4 : collecte de données auprès des personnes en situation d'itinérance*. GRIR-UQAC. <https://santesaglac.gouv.qc.ca/medias/2019/04/Itinerance-Rapport-PSI.pdf>
- Bourdieu, P. (1980). *Le sens pratique*. Éditions de Minuit.
- Brody, H. (1971). *Indians on skid row*. Northern Science Research Group, Information Canada. R42-4/1970-2E-PDF
- Castel, R. (1994). La dynamique des processus de marginalisation : de la vulnérabilité à la désaffiliation. *Cahiers de recherche sociologique*, 22, 11-27. <https://doi.org/10.7202/1002206ar>
- Castel, R. (2009). *La montée des incertitudes : travail, protections, statut de l'individu*. Seuil.
- Chambon, N. (2019). Habiter son monde. *Rhizome*, 1(71), 5-10. <https://doi.org/10.3917/rhiz.071.0005>.
- Damon, J. (2012). *La question SDF : critique d'une action publique* (3<sup>e</sup> éd.). PUF.
- Dionne, M.-A., Laporte, C., Loeppky, J. et Miller, A. (2023). *Un aperçu des données canadiennes sur l'itinérance, 2023*. Statistique Canada, gouvernement du Canada. <https://www150.statcan.gc.ca/n1/pub/75f0002m/75f0002m2023004-fra.htm>
- Dumitache, A.-M. (2021, 9 janvier). L'itinérance au Québec : un enjeu négligé en temps de pandémie. *The McGill International Review*. <https://www.mironline.ca/litinerance-au-quebec-un-enjeu-neglige-en-temps-de-pandemie>

- Favreau, L. et Fréchette, L. (1996). *Pauvreté urbaine et exclusion sociale : pistes de renouvellement du travail social auprès des personnes et des communautés locales en difficulté* [Cahiers du GÉRIS n° 5]. GÉRIS-Université du Québec à Hull.
- Gélineau, L., Dupéré, S., Bergeron-Leclerc, C., Clément, M., Carde, E., Morin, M.-H., Tremblay, P.-A. et Brisseau, N. (2015). Portrait des femmes en situation d'itinérance : de multiples visages. *Revue du CREMIS*, 8(2), 48-55. <https://cremis.ca/publications/articles-et-medias/portrait-des-femmes-en-situation-ditinérance-de-multiples-visages/>
- Goode, J. et Maskovsky, J. (dir.). (2001). *The new poverty studies: The ethnography of power, politics and impoverished people in the U.S.A.* New York University Press.
- Grimard, C. (2018). À qui revient la responsabilité? Écueils et défis de l'intervention et de la gestion du problème public de l'itinérance. Dans S. Roy, D. Namian, et C. Grimard (dir.), *Innommables, inclassables, ingouvernables : aux frontières du social* (p. 97-110). PUQ. <https://doi.org/10.1515/9782760548602-008>
- Hopper, K. (2003). *Reckoning with homelessness*. Cornell University Press.
- Kleinman, A. et Kleinman, J. (1997). The appeal of experience, the dismay of images: Cultural appropriations of suffering in our times. Dans A. Kleinman, V. Das et M. Lock (dir.), *Social suffering* (p. 1-24). University of California Press.
- Kuper, A. (2005). *The reinvention of primitive society: Transformations of a myth* (2<sup>e</sup> éd.). Routledge.
- Laberge, D., Poirier, M. et Charest, R. (1998). Un étranger dans la cité : la présence de l'itinérant et la représentation de l'itinérance. *Nouvelles pratiques sociales*, 11(1), 19-24. <https://doi.org/10.7202/301421ar>
- Laval, C. et Estecahandy, P. (2019). Le modèle « Un chez-soi d'abord » au risque de sa diffusion. *Rhizome*, 1(71), 101-110. <https://doi.org/10.3917/rhiz.071.0101>
- Layton, J. (2000). *Homelessness: The making and unmaking of a crisis*. Penguin.
- Leblanc, C., Bertrand, K. et Loignon, C. (2020). Les conséquences de la pandémie de COVID-19 chez les personnes qui vivent en situation d'itinérance : un enjeu de justice sociale. *Intervention, hors-série 1*, 59-78. [https://revueintervention.org/wp-content/uploads/2020/12/ri\\_hs1\\_2020.2\\_Leblanc\\_Bertrand\\_Loignon.pdf](https://revueintervention.org/wp-content/uploads/2020/12/ri_hs1_2020.2_Leblanc_Bertrand_Loignon.pdf)
- Leblanc, C., MacDonald, S.-A., Raffestin, I., Roberge, E. et Bacro, L. (2022). *Étude de cas : Montréal, Sherbrooke et Gatineau – Une analyse des campements au Canada axée sur les droits de la personne*. Bureau du défenseur fédéral du logement, Commission canadienne des droits de la personne. [https://publications.gc.ca/collections/collection\\_2023/ccdp-chrc/HR34-9-2-2023-fra.pdf](https://publications.gc.ca/collections/collection_2023/ccdp-chrc/HR34-9-2-2023-fra.pdf)
- Lévesque, B. (2014). Un monde qui se défait, un monde à reconstruire. Dans B. Lévesque, J.-M. Fontan et J.-L. Klein (dir.), *L'innovation sociale : les marches d'une construction théorique et pratique* (p. 369-386). PUQ.
- Lévesque, C., Turcotte, A.-M., Ratel, J.-L. et Germain, A. (2015). La condition itinérante au sein de la population autochtone au Québec : éléments de compréhension et pistes d'analyse. Dans S. Bergheul (dir.), *Regards croisés sur l'itinérance* (p. 111-130). PUQ.
- Liebow, E. (1993). *Tell them who I am: The lives of homeless women*. Penguin.
- Lyon-Callo, V. (2001). Making sense of NIMBY poverty, power and community opposition to homeless shelters. *City & Society*, 13(2), 183-209. <https://doi.org/10.1525/city.2001.13.2.183>
- Macnaughton, E., Nelson, G., Goering, P. et Piat, M. (2017). Moving evidence into policy: The story of the At Home/Chez Soi Initiative's impact on federal homelessness policy in Canada and its implications for the spread of Housing First in Europe and internationally. *European Journal of Homelessness*, 11(1), 109-130. <https://www.feantsaresearch.org/download/article-5733488951688694919.pdf>
- Namian, D. (2018). La biopolitique du logement d'abord : effets de construction et de ciblage de l'itinérance chronique. Dans S. Roy, D. Namian et C. Grimard (dir.), *Innommables, inclassables, ingouvernables : aux frontières du social* (p. 191-209). PUQ.
- Okely, J. (2020). *Anthropological practice: Fieldwork and the ethnographic method*. Routledge.
- Orwell, G. (1933). *Down and out in Paris and London*. Victor Gollancz.
- Orwell, G. (1937). *The road to Wigan Pier*. Victor Gollancz.
- Parazelli, M. (2021). *Itinérance et colobitation urbaine : regards, enjeux et stratégies d'action*. PUQ.

- Paugam, S. (1991). *La disqualification sociale*. PUF.
- Paugam, S. (dir.). (1996). *L'exclusion : l'état des savoirs*. La Découverte.
- Peters, E. J. et Christensen, J. (dir.). (2016). *Indigenous homelessness: Perspectives from Canada, Australia, and New Zealand*. University of Manitoba Press.
- Pichon, P. (dir.). (2013). *SDF, sans-abri, itinérant : oser la comparaison*. Presses universitaires de Louvain.
- Quirouette, M., Beaulieu, K. et Spallanzani-Sarrasin, N. (2022). Gestion punitive de l'itinérance durant la pandémie : défis et stratégies des intervenant·e·s de première ligne à Montréal. *Criminologie*, 55(2), 93-120. <https://doi.org/10.7202/1093866ar>
- Rodrigue, S. (2016). *L'itinérance cachée au Canada* [Produit n° 75-006-X au catalogue]. Statistique Canada, gouvernement du Canada. [https://publications.gc.ca/collections/collection\\_2016/statcan/75-006-x/75-006-2016-12-fra.pdf](https://publications.gc.ca/collections/collection_2016/statcan/75-006-x/75-006-2016-12-fra.pdf)
- Roy, S., Châtel, V. et Beauchemin, J. (dir.). (2008). *Penser la vulnérabilité : visages de la fragilisation du social*. PUQ.
- Schneider, J. C. (2004). Skid row culture and history. Dans D. Levinson (dir.), *Encyclopedia of homelessness* (vol. 2, p. 505-511). SAGE. <https://doi.org/10.4135/9781412952569.n144>
- Snow, D. A. et Anderson, L. (1993). *Down on their luck. A study of homeless people*. U. of California Press.
- Spradley, J. P. (1970). *You owe yourself a drunk: An ethnography of urban nomads*. Little, Brown & Co.
- Standing, G. (2011). *The precariat: The new dangerous class*. Bloomsbury Academic.
- Stonequist, E. V. (1935). The problem of the marginal man. *American Journal of Sociology*, 41(1), 1-12. <https://doi.org/10.1086/217001>
- Tsemberis, S. (2010). *Housing First: The pathways model to end homelessness for people with mental illness and addiction*. Hazelden.
- Varikas, E. (2007). *Les rebuts du monde*. Stock.
- Wacquant, L. (2005). *Parias urbains : ghetto, banlieues, État*. La Découverte.
- Wacquant, L. (2010). Designing urban seclusion in the 21st century. *Perspecta: The Yale Architectural Journal*, 43, 165-178. <https://fr.scribd.com/document/853535987/13-Wacquant-Loic-Designing-urban-seclusion-in-the-twenty-first-century>
- Wacquant, L. (2022). *The invention of the "underclass"*. Polity.